CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 09 décembre 2021 à 18 heures 00 minutes Mairie

Présents:

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Procuration(s):

Absent(s):

Excusé(s):

M. BELLIN Mickaël, M. LEGRAND Dimitri

Secrétaire de séance : M. NODON Henri

Président de séance :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2021 37/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 15

Présents: 13

Absents: 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 13 Contre : Abstentions : L'an deux mil vingt et un le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents:

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s):

Mme BELLIN Béatrice, M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. NODON Henri

Date de convocation 03/12/2021

Date d'affichage 03/12/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

10/12/2021

et publication du :

10/12/2021

OBJET: Revalorisation des loyers pour l'année 2022

Madame le Maire rappelle que les tarifs des locations des appartements et du local commercial situés place des commerces sont revalorisés pour le premier janvier 2021. L'indice de référence des loyers était au 3ème trimestre 2020 de 130.59 et au 3ème trimestre 2021 de 131.67 ce qui autorise une augmentation + 0,83 %

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité Décide d'appliquer à l'ensemble des loyers et des charges une augmentation de 0.83 %

Appartements et local

Appartements 2022	Loyers + charges 2021	Loyers 2022	Charges
Appart. F3 N°1 (M. SEUX)	487.35 €	397.21€	94.19€
Appart. F3B N°2 (Mme DESESTRET)	482.29 €	388.71€	97.58€
Appart. F3A N°3 (M. POREE)	482.29 €	388.71€	97.58€
Appart F4B N°4 (M. FRANÇOIS)	531.51 €	438.34 €	97.58€
Appart. F4A N°5 (Mme BRUCHON)	531.51 €	438.34 €	97.58€
LOCAL COMMERCIAL (Mme GARNODIE	R) 222.95 €	224.80 €	/

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2021 38/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 15

Présents: 13

Absents: 2

Nombre de suffrages

exprimés :

Pour: 13 Contre: Abstentions: L'an deux mil vingt et un le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

0 ((5 00

Etai(ent) excusé(s) :

0050/---------

Mme BELLIN Béatrice, M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. NODON Henri

Date de convocation 03/12/2021

Date d'affichage
03/12/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

10/12/2021

et publication du :

10/12/2021

OBJET: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

OGEC (contrat d'Association)	9 665.00
Voyage linguistique	/
Voyage école primaire	/
ADMR	400.00
BATTERIE FANFARE	100.00
CTE DES FETES	300.00
ANCIENS COMBATTANTS	100.00
ACCA	100.00
PETANQUE DES GORGES DU DOUX	100.00
ASSO CULTURELLE	100.00
AEP	100.00
APE	200.00
ASSO POUR LA SECURITE ROUTIERE	100.00
COMITE CONTRE LE CANCER	100.00
COMITE ANTI GRELE	100.00
AGE D'OR	100.00
FCCSB	/
LES PETITES COLOMBES	/
ZUMBI DANCE	100.00
ASSOCIATION Mosaïque	100.00
Association ACCORPSACRE	100.00
Association des Racines aux étoiles	100.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations énumérées

ci-dessus pour une somme totales de 11 965 €

- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021 de la commune

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2021 39/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 15

Présents: 13

Absents: 2

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 13 Contre : Abstentions : L'an deux mil vingt et un le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s):

Mme BELLIN Béatrice, M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. NODON Henri

Date de convocation 03/12/2021

Date d'affichage 03/12/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

10/12/2021

et publication du :

10/12/2021

OBJET: Diagnostic pour l'installation d'une vidéo-protection

Madame le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaiterait mettre en place un système de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.

L'installation de ce dispositif de vidéo-protection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique.

Il aurait pour but:

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis.
- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Madame le Maire indique qu'un diagnostic pourrait être réalisé par le groupement de gendarmerie de privas pour définir les lieux statégiques de la commune pour la mise en place de caméras.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Décide de faire réaliser par le groupement de gendarmerie un diagnostic sur les lieux stratégiques pour les emplacements des caméras.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2021 40/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 15

Présents: 13

Absents: 2

Nombre de suffrages

exprimés :
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

L'an deux mil vingt et un le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents:

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BELLIN Béatrice, M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. NODON Henri

Date de convocation 03/12/2021

> Date d'affichage 03/12/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

10/12/2021

et publication du :

10/12/2021

OBJET: POSE DE PAVES ENCASTRES LED 2^{ème} CLASSE ECOLE PUBLIQUE

Madame le Maire présente au conseil municipal le Devis de l'entreprise RICHARD Perrin pour la pose de 8 pavés LED dans le 2^{ème} classe de l'école publique pour un montant de 1 101.41 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte le Devis de l'entreprise PERRIN Richard pour la pose de pavés LED dans la 2^{ème} classe de l'école publique pour un montant de 1 101.41 € TTC

Charge Mme le Maire de valider le devis et de faire exécuter les travaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2021 41/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages

exprimés :
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

L'an deux mil vingt et un le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s):

Mme BELLIN Béatrice, M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. NODON Henri

Date de convocation 03/12/2021

Date d'affichage 03/12/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

10/12/2021

et publication du :

10/12/2021

OBJET: ACCEPTATION DU LEGS DE M. Philippe FORIEL-DESTEZET.

Madame le Maire informe le conseil, que par un testament olographe devant notaire en date du 19 janvier 2021, Monsieur Philippe FORIEL-DESTEZET, décédé le 27/06/2021, demeurant 4 via di Porta Pinciana - ROMA (Italie), a consenti un legs à titre particulier de la somme de 1 000 000 € au profit de la commune de Colombier le Jeune.

Madame le Maire propose que la Commune accepte le legs résultant du testament réalisé par Monsieur Philippe FORIEL-DESTEZET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le legs de Monsieur Philippe FORIEL-DESTEZET pour la somme de 1 000 000 €
- autorise Madame le Maire à signer tous les actes constatant cette délivrance.

N° INSEE : 068 COLOMBIER LE JEUNE Exercice 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°42-21

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Date de convocation :03/12/2021VOTESNombre de membres en exercice :15Pour :13Nombre de membres présents :13Contre :0Nombre de suffrages exprimés :15Abstention :0

L'an 2021, le 09 décembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, COMTE Delphine COMTE Delphine

<u>Présents</u>: M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric,

M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Procurations:

Absents:

Excusés : Mme BELLIN Béatrice, M. LEGRAND Dimitri

Secrétaire de séance : M. NODON Henri

Objets: DECISION MODIFICATIVE N°3

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération

Montant

020 (020) : Dépenses imprévues -11 080,00 1641 (16) : Emprunts en euros 265,00

2313 (23) - 108 : Constructions	13 000,00
2313 (23) - 110 : Constructions	-2 185,00
	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-2 434,00		
60612 (011) : Energie - Electricité	10 000,00		
6411 (012): Personnel titulaire	8 523,00		
6574 (65): Subv.fonct.aux asso.&autres pers.	2 434,00		
678 (67): Autres charges exceptionnelles	-18 523,00		
. ,	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par COMTE Delphine, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 10/12/2021 et de la publication le 10/12/2021

N° INSEE : 068_ COLOMBIER LE JEUNE Exercice 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°43-21

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Date de convocation :	03/12/2021	VOTES	
Nombre de membres en exerci-	ce: 15	Pour:	13
Nombre de membres présents :	: 13	Contre:	0
Nombre de suffrages exprimés	: 13	Abstention:	0

L'an 2021, le 09 décembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, COMTE Delphine COMTE Delphine

<u>Présents</u>: M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric,

M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Procurations:

Absents:

Excusés: Mme BELLIN Béatrice, M. LEGRAND Dimitri

Secrétaire de séance : M. NODON Henri

Objets: DECISION MODIFICATIVE N°4

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6411 (012): Personnel titulaire	-880,00		
6574 (65): Subv.fonct.aux asso.&autres pers.	880,00		
· , ,	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par COMTE Delphine, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 16/12/2021 et de la publication le 16/12/2021

N° INSEE : 068 COLOMBIER LE JEUNE Exercice 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°44-21

DECISION MODIFICATIVE N° 5

Date de convocation :03/12/2021VOTESNombre de membres en exercice :15Pour :13Nombre de membres présents :13Contre :0Nombre de suffrages exprimés :13Abstention :0

L'an 2021, le 09 décembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, COMTE Delphine COMTE Delphine

Présents: M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric,

M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Procurations:

Absents:

Excusés: Mme BELLIN Béatrice, M. LEGRAND Dimitri

Secrétaire de séance : M. NODON Henri

Objets: DECISION MODIFICATIVE N°5

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21318 (21) - 117 : Autres bâtiments publics	2 336,00		
2313 (23) - 112 : Constructions	-2 336,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par COMTE Delphine, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 17/12/2021 et de la publication le 17/12/2021

Fait à COLOMBIER LE JEUNE Le Maire,

